

Affaire Guillot Louis.

7
Inculpé d'assassinat et de vol
qualifié -

T & PHOTOGRAPHIE
DUBURGUET
rue Bujault, 25 - Place de la
NIORT



Crime et châtement dans les Deux-Sèvres

Le dossier de l'affaire Guillot conservé aux Archives départementales des Deux-Sèvres raconte un crime commis dans la nuit du 4 août 1895 à Mazières-en-Gâtine, qui aurait pu inspirer Dostoïevski.

Par **Alberto Manguel** Photos **Marc Deneyer**

Traduit de l'anglais par **Christine Le Bœuf**

Des vastes fresques médiévales dépeignant les âmes condamnées à l'Enfer ou au Paradis aux photographies de presse de notre temps dans lesquelles une scène a pour témoin impassible une foule kaléidoscopique, chaque fois qu'un événement remarquable est représenté, notre iconographie privilégie l'anonymat. Les protagonistes ont généralement droit à un nom et une date, mais les masses assemblées autour d'eux demeurent en majorité aussi privées d'identification que les tombes des miséreux. Et pourtant un minimum de curiosité nous donne envie de savoir qui ils étaient, ces lointains et vagues ancêtres, ces frères humains. L'Histoire, dans l'ensemble, ne s'intéresse pas à de tels détails. Mais quelque chose, en nous, peut-être la conscience du sort final que nous partagerons, nous pousse à demander : qui étaient-ils ? Qui est cet homme aux yeux tristes ? Qui, cette femme qui dissimule un sourire méchant ? Qui est cette enfant qui, d'un lieu où elle est encore jeune, nous regarde la regarder ?

Peut-être afin de satisfaire cette empathie qui n'est que trop humaine, les premières archives créées étaient distinctes des bibliothèques. Les archives sont principalement depositaires de ce qui est individuel, des histoires personnelles, de ce qui appartient en particulier à chaque être humain dans une société qui a pour réflexe de ne pas tenir compte de ce qui est unique. Les archives opèrent une distinction méticuleuse entre tel et tel pécheur, entre les nobles élus et l'humble âme sau-

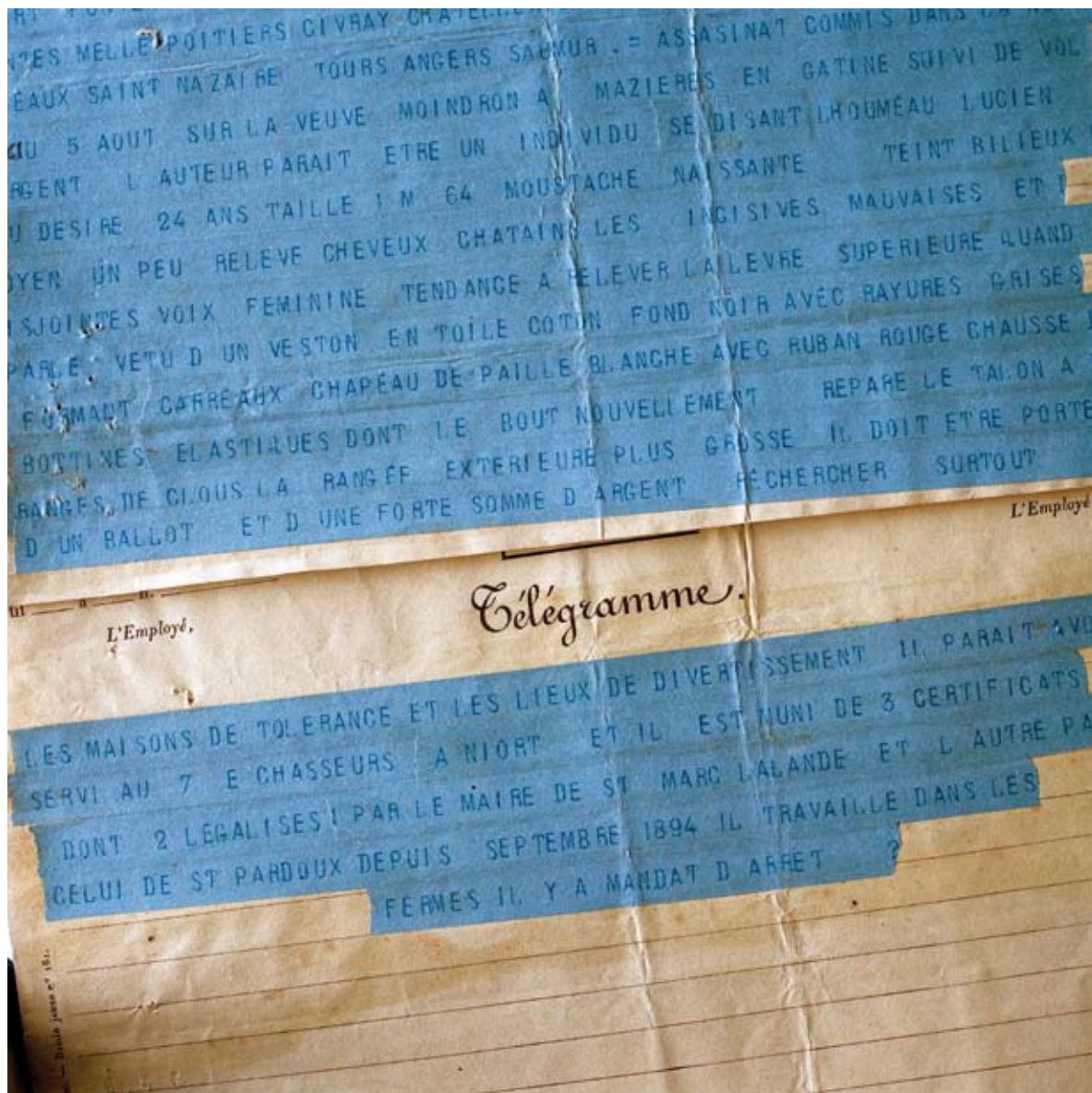
vée, entre les visages changeants d'une foule, d'une armée, d'un public, d'une classe, d'un collectif quel qu'il soit. Les archives sont des entités plurielles qui insistent sur le singulier. Les Archives départementales des Deux-Sèvres furent créées en 1796 dans le but de mettre à l'abri les documents des administrations et

établissements religieux de l'Ancien régime qui avaient été abolis. Depuis 1986, année où elles sont devenues un service du Conseil général, elles ont pour mission de rassembler tous les documents issus des administrations du département, ainsi que de collections privées, susceptibles d'alimenter la mémoire collective. À ce jour, l'ensemble des pièces qui ont trouvé place dans l'immeuble des Archives atteint les quatorze kilomètres et augmente chaque année de quelque trois cents mètres. Chartes, ordonnances, sceaux, plans, photographies et cartes postales, dessins, actes judiciaires, dossiers d'avocats, catalogues commerciaux, lettres autographes, diplômes, registres de baptême, certificats de mariage ou de décès et paperasses innombrables

composent un abondant trésor d'informations détaillées, un dédale au travers duquel, pourvu qu'on dispose des outils appropriés, ces existences fantômes d'hommes et de femmes qui ont vécu avant nous peuvent être sauvées de l'oubli. Les historiens, bien sûr, mais aussi, souvent, les auteurs de fiction ont trouvé dans des archives comme celles des Deux-Sèvres une source d'inspiration inestimable ; on sait que Fédor Dostoïevski cherchait dans l'équivalent



Ci-dessus, les Archives départementales des Deux-Sèvres à Niort.
Page de gauche, le dossier de l'affaire Guillot (2U 357), avec une photo de l'assassin réalisée lorsqu'il appartenait au 7^e Régiment de Hussards.



Télégramme envoyé le 5 août 1895 par le juge de paix de Mazières-en-Gâtine au procureur de la République de Parthenay, où il donne le signalement de l'assassin.

russe de telles archives la charpente des histoires qu'il allait développer en des centaines de pages, les «vies minimes» qu'il explorerait de plus en plus à fond, comme il le fit dans *Crime et châtiment*.

MARIE MARGEAU VEUVE MOINDRON, 77 ANS

Une trentaine d'années avant la parution de *Crime et châtiment* à Moscou, une histoire dostoïevskienne fut vécue dans un petit village des Deux-Sèvres. Les comptes rendus de l'événement sont conservés aux Archives départementales sous l'intitulé discret de 2U 357. Consistant en télégrammes, transcriptions de témoignages, rapports de médecins légistes, mandat d'arrêt et autres documents, le dossier raconte l'histoire d'un crime commis dans la nuit du 4 août 1895 dans le village de Mazières.

1. On découvrira plus tard que son vrai nom est Louis Désiré Guillot.

Le Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes a confié à Alberto Manguel une mission d'exploration et de valorisation des fonds patrimoniaux de bibliothèques et services d'archives de la région, dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine écrit financé par le ministère de la Culture et de la Communication. Les textes sont régulièrement publiés dans *L'Actualité Poitou-Charentes*, illustrés des photographies de Marc Deneyer.

Le lendemain matin, 5 août, le corps de Marie Margeau veuve Moindron fut découvert pendu dans sa maison avec une corde au barreau d'une échelle, pieds et genoux à terre. Elle était âgée de soixante-dix-sept ans, petite, mince, chenu. Elle avait été frappée au visage, à la tempe droite, et il y avait des traces de sang sur sa peau. On l'avait pendue alors qu'elle vivait encore, quatre heures environ après son dernier repas. On avait ouvert à coups de marteau l'armoire et les tiroirs et répandu leur contenu sur le sol, le lit avait été retourné. Quelques bijoux et plusieurs pièces d'or et d'argent furent découverts parmi les vêtements, ainsi qu'une bourse vide. Le meurtrier s'était servi pour ouvrir les volets et briser une vitre d'une barre métallique que l'on trouva sur les lieux. Les pièces à convictions étaient cette barre, plusieurs marteaux, la corde, la bourse vide et les morceaux de verre. Un voisin, Pascal Moreau, déclara à la police que le meurtrier était, à son avis, un certain Lucien Lhoumeau, également connu sous le nom de Marchand¹, qui connaissait bien la victime et s'était vanté à son patron de son intention de l'épouser pour son argent, «quelque quatre ou cinq mille francs».

Lhoumeau avait vingt-quatre ans, mesurait un mètre soixante-quatre, arborait une moustache naissante et (dans les termes de l'avis de recherche) avait «teint bilieux, cheveux châtain, incisives mauvaises et disjointes, voix féminine».

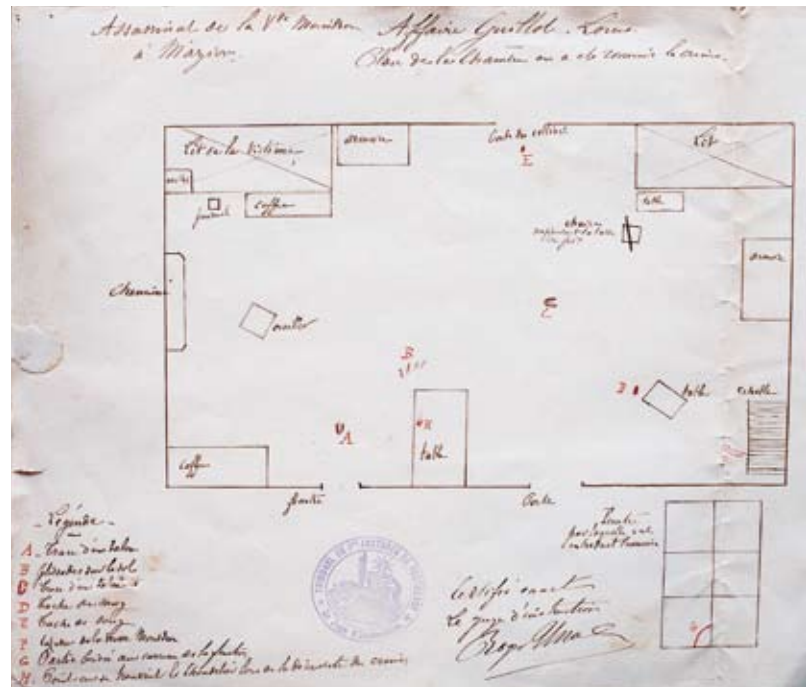
UN CRIME SOIGNEUSEMENT PRÉPARÉ

Le soir du crime, Lhoumeau portait «veston de toile coton fond noir, rayures grises faisant carreaux, chapeau paille ruban rouge, bottines élastiques dont bout réparé et deux rangées de clous au talon (dont extérieur plus gros)». Ceux qui le connaissaient déclaraient que le jeune homme ne travaillait (principalement comme moissonneur) que pour se procurer l'argent nécessaire à ses plaisirs, argent qu'il dépensait au café et dans les maisons de tolérance du voisinage. Une autre voisine, une certaine M^{me} de Fournier, raconta à la police que Lhoumeau avait perdu sa mère à l'âge de six ou sept ans, qu'il avait été un gentil garçonnet (elle s'était alors occupée de lui) et que ce n'était que plus tard qu'il «se gâte, "pieds de nez au curé", ivrogne et paresseux, lui demande souvent de l'argent».

Cinq mois après le lancement de l'avis de recherche, on retrouva Lhoumeau à Waterloo, près de Bruxelles. Il fut extradé et présenté devant la cour d'assises de Niort. Soldat déserteur à l'âge de vingt et un ans, Lhoumeau avait vécu de divers petits boulots un peu partout en France avant de s'installer pour quelque temps à Mazières. Après avoir gagné l'amitié de la vieille dame, il avait soigneusement préparé l'assassinat de la manière suivante : le soir du 2 août, il sortit de chez elle mais au lieu de retourner chez lui, il se

cache dans le four de la veuve en attendant qu'elle s'endorme. Cette nuit-là, il tenta de pénétrer dans sa chambre à coucher mais s'aperçut que la fenêtre était trop petite. Il décida alors de revenir la voir le 4 août, dîna avec elle, fit semblant de partir et, une fois encore, se cacha dans le four. La nuit venue, il entra dans la maison par une fenêtre du rez-de-chaussée, agressa la vieille dame et, tandis qu'elle gisait, inconsciente, lui passa la corde autour du cou et l'étrangla. Il se mit alors à fouiller dans ses affaires en quête d'argent et abandonna le corps agonisant dans la position où la police le découvrit le lendemain matin.

Ci-dessous, le plan de la maison de la veuve Moindron. Une page de l'interrogatoire de Louis Guillot, signée de sa main.



ma gauche. J'ai passé la main par
 un trou, pour faire passer la barre de bois
 qui fermait la fenêtre, que j'ai ainsi ouverte,
 puis j'ai quitté mes sabots en ayant au
 pieds que mes chaussures j'ai sauté par la
 chambre; j'avais à la main la barre de
 fer et la corde. J'ai allumé une chandelle
 qui se trouvait sur la table au pied de la
 fenêtre avec ses allumettes que j'avais sur
 moi; j'ai déposé la barre et la corde sur la
 table, et, prenant la chandelle, je m'en
 suis avancé vers le lit pour voir si la femme
 Moindron était éveillée. Et ce moment elle
 a un peu remué dans son lit mais elle
 n'a pas crié, j'en ai recommencé quelle
 s'éveillait et j'ai couru vivement au pied de
 la table, où j'ai déposé la bougie et au pied
 près la corde. Je suis revenu vers le lit

Cecard
 Guillot
 Roy
 Maury

Lhoumeau fut arrêté et son procès eut lieu le 12 décembre. Après une demi-heure de délibération, la majorité du jury estima Lhoumeau coupable mais recommanda les circonstances atténuantes (lesquelles avaient été demandées par la défense, qui avait longuement discoursé à propos de l'enfance difficile du jeune homme et des souffrances endurées de la part d'un père ivrogne et violent). Ils avaient entendu le procureur parler de l'assassin brutal ; ils avaient vu devant eux un jeune homme effrayé, qui avait de mauvaises dents et une «voix féminine». Nous ignorons comment ils raisonnèrent mais, plutôt qu'à la peine capitale, qui alors eût signifié la guillotine, Lhoumeau fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Visiteur occasionnel des archives ou chercheur intéressé découvre soudain, parmi des masses de documents bureaucratiques, une vie singulière, une tragédie personnelle, le portrait d'un jeune homme et d'une vieille femme qui, sans le savoir, furent voici plus d'un siècle les acteurs d'une histoire racontée, avec des détails légèrement différents, par un lointain et invisible romancier russe, leur quasi-contemporain. ■